Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 24 juin

Présidence de M. Hedde, vice-président

Encore la fraude. — Vanderhaegen Achille, arrêté à Roncq, un mois et cinq cents francs.

Un outrage à un agent de Roubaix vaut à Pruvost François, un emprisonnement de quinze jours et cinq francs d'amende.

Un vol d'outils. — M. Petry, entrepreneur-serrurier, rue Pellart, à Roubaix, avait à son service un ouvrier du nom de Théophile N... qui, dernièrement, a détourné un marteau à son préjudice et n'a pas remis d'autres outils à lui confiés. N... est condamné à quinze jours.

Un procès de presse. — Le journal le *Cri du Travailleur* dresse habituellement, en troisième page, dans un article qu'on pourrait intituler *Pilori*, une liste de personnes qu'il signale à la vindicte publique comme *Exploiteurs du peuple*, en accompagnant les noms de certains faits plus ou moins exacts.

M. Billiaut, cultivateur au pont de Neuville, qui figurait sur la liste dans l'un des numéros de la semaine dernière, a jugé qu'il ne pouvait laisser passer les articulations diffamatoires produites sur son compte ; il a assigné M. Bouchez, gérant du journal, devant le tribunal correctionnel.

Après la lecture de la citation, le prévenu déclare se nommer Bouchez, âgé de 24 ans, journaliste.

— C'est là votre seule profession, demande M. le Président.

— Depuis qu'on nous ferme la porte de tous les établissements, à nous, socialistes, nous sommes bien forcés pour vivre de nous faire journalistes et vendeurs de journaux.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

— J'aurai des témoins à faire entendre ; et puis, comme je suis en ce moment excessivement occupé à Roubaix, je demande la remise à quinzaine.

M. le Président consulte ses assesseurs et renvoie la cause à quinze jours. Me Confrme.

LES MANŒUVRES DE GARNISON

(De notre envoyé spécial)

Templeuve, 24 juin. — La journée d'hier n'était intéressante pour le public que par les intentions que lui donnaient son caractère. Pour le reste, tout s'est borné à des marches, à l'organisation des avant-gardes, des postes et avant-postes.

Cependant je dois vous signaler quelques escarmouches dans le service entre chasseurs à pied et le 127e, et entr'autres l'attaque de la ferme Canonne qu'on s'est à ce point disputée, qu'il a fallu l'intervention des arbitres pour décider de l'issue de cette affaire, ce qui d'ailleurs n'a guère avancé les choses, car l'arbitre a déclaré que vu l'impossibilité de se prononcer, la ferme devait être abandonnée par les belligérants qui regagneraient leurs positions primitives.

La journée d'hier avait été légère pour les troupes qui n'étaient pas de grand-garde ; celle d'aujourd'hui a été éreintante pour tout le monde.

A deux heures 1/2 du matin le 127e était éveillé, et à trois heures et demie, il occupait ses positions.

A quatre heures, le 43e se préparait à la marche ; à 4 heures 3/4, le rassemblement se faisait sur la place; à 5 heures on sonnait au drapeau, et la colonne s'ébranlait, suivant la route de Templeuve à Orchies, qui côtoie la ligne du chemin de fer, mais, en route, elle se divisait en trois tronçons, l'un continuant le même chemin, l'autre prenant la route de la Poissonnerie à Auchy, tandis que l'artillerie allait se placer à la suite des petits chasseurs sur la route départementale de Pont-à-Marcq à Marcq.

La colonne de gauche s'est arrêtée avant d'arriver à la crête de Hautefosse : elle a pour mission d'empêcher tout mouvement tournant de l'ennemi qui pourrait essayer en se faufilant de ce côté, de couper la retraite. Elle avait comme objectif le chemin de Ventinelle à Verbois qu'elle devait couper.

La pensée de l'ennemi avait été parfaitement pressentie car à 800 mètres il occupait déjà la ferme Canonne et le moulin de Ventinette.

Il était 5 h. 45 quand le 43e commença l'attaque de ce moulin que l'ennemi défendait obstinément, mais qu'il ne sut garder ; il fut obligé de battre en retraite et se replia derrière la ferme du même nom qui tomba bientôt aux mains du 2e bataillon du 43e qui s'avança jusque la Quennelé, toujours en longeant le chemin de fer. Mais pour la prise de cette ferme, il fallut l'intervention des arbitres car la compagnie du 127e, malgré son infériorité numérique et sa position défavorable ne voulait pas reculer.

La 2e colonne, sur la route départementale, était formée tout entière par les petits chasseurs qui, dans ces deux jours, ont largement payé de leur personne. Pendant un moment, l'artillerie avait tenu seule la grand'route, mais, dès que les chasseurs eurent pu remarquer leur mouvement, elle se retira sur la gauche pour bombarder la commune d'Auchy, en occupant une ligne nouvelle.

Les chasseurs à pied avancèrent faisant une fusillade incessante et refoulant le 127e, mais, lorsque ces derniers furent arrivés aux maisons de la commune, ils pouvaient s'y refugier et faire un feu terrible sur leurs adversaires, qui, au milieu de la route, se trouvaient entièrement à découvert.

Mais le 43e, dont un bataillon occupait le chemin de la Poissonnerie, survint inopinément, rendant impossible cette résistance qui semblait tout sauver.

Au même moment, le canon tirait sur la localité, en même temps que le 2e bataillon du 43e, qui s'était rapproché en gardant les dernières issues ; ce qu'il y eût d'admirable dans cette manœuvre, de l'aveu des officiers les plus expérimentés, c'est la superbe concordance des mouvements, c'est le réseau de feu et de fer dans lequel les défenseurs d'Auchy, malgré leurs efforts, furent enveloppés.

Ce mouvement, d'une stratégie si habile, a fait l'admiration des arbitres. En présence de cette manœuvre, les défenseurs d'Auchy ne purent que se retirer précipitamment, fort heureux que les tournants de la route, faisant craindre une embuscade, ralentirent le mouvement des vainqueurs et permirent aux forces du 127e d'opérer leur retraite sans désordre.

Il était 7 heures 45 quand nos forces pénétraient de tous les côtés à la fois dans Auchy.

Après un repos bien gagné, les colonnes se reforment, et l'on marche sur Orchies; il était 8 heures 30. Mais les forces adverses s'étaient repliées, s'adossant à la ville; leur artillerie était installée au Moulin Naveau chemin de l'Enfer. Jusqu'à l'entrée du faubourg de Douai, ils ne s'étaient pas prodigués, mais, là, ils opposèrent une énergique résistance, faisant venir en première ligne, tout ce qu'ils avaient de force en profondeur. Ils auraient pu tenir en échec assez longtemps les troupes qui les pressaient, lorsqu'un bataillon du 43e dirigé par le lieutenant-colonel Michel qui avait fait un immense détour jusque près de Coutiches arrivait par la route de Douai prenant le 127e de flanc et de derrière.

Le général de Chauvenet fit sonner le « cessez le feu », ce qui fut fâcheux au point de vue pittoresque, car l'action fut interrompue alors qu'il n'y avait plus qu'à commencer l'assaut.

Il est vrai que cet assaut n'avait plus sa raison d'être, puisque, logiquement et pratiquement, la ville était prise. Le thème avait été exécuté de point en point.

Il était 9 heures 1/2 du matin.

La critique, qui commença après, ne dura pas moins d'une heure.

Vers sept heures, un accident s'était produit entre chasseurs à cheval et avant-postes du 127e. Les chasseurs, ayant voulu franchir une ligne contre toute vraisemblance, l'un d'eux, nommé Cuvelier, reçut dans l'oreille une décharge de fusil Gras qui l'a quelque peu blessé.

Dans une rencontre, un peu plus tard, au lieu dit le *Rossignol*, les cuirassiers et les chasseurs se serrèrent de trop près au tournant de la route; une dizaine de chasseurs furent désarçonnés, quatre hommes et quatre chevaux ont été légèrement blessés. Le fourrier Desbecques et Cavelier ont été transportés à Lille.

A 1 h. 1/2 de l'après-midi, par une chaleur épouvantable, le 43e rentrait à Templeuve. Les hommes étaient exténués, et, bien qu'ils fussent libres, on n'en a plus vu dans les rues avant 5 heures.

Les chasseurs à pied et les chasseurs à cheval rejoignirent Cappelle tandis que l'artillerie retournait directement à Douai.

J'ai parcouru l'après-midi la ligne des grands-gardes et des avant-postes. Ils étaient établis aux mêmes endroits que la veille et fonctionnèrent jusque 6 heures du soir.

Entre 5 et 6 heures du soir, la musique du 43e a joué, dans le parc du château de M. Olivier. C'est là que loge M. le colonel Jacquey.

Le public fut admis au concert. Ce château est la même habitation de M. Rameau, le fondateur du Palais-Rameau à Lille.

Les dégâts, commis par la colonne partie de Lille, pendant ces deux jours de manœuvres, ont été évalués à cinq francs. On ne peut vraiment faire de manœuvres plus économiques.

Bien que nous n'ayons pu suivre constamment la colonne venue de Valenciennes, nous devons déclarer que, de l'aveu de toutes les personnes compétentes, elle a admirablement manœuvré et mérite, elle aussi, de très grands éloges.

Demain, les troupes regagneront leur casernement.

Jules Duthil.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre en plus un timbre-poste de 15 centimes.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Union fédérale colombophile. — Dimanche 28 juin, concours sur Chantilly, organisé par la société du « Petit Bleu » établie chez M. Amand Bayart, à l'angle des rues Richard-Lenoir et Chapelle-Carrette.

— Dimanche 5 juillet, 3e grand concours international sur Chartres; prix d'honneur 200 francs, répartis en 20 prix de 10 francs aux 20 premiers pigeons, organisé à la société *Le Rapide*, établie chez M. Jules Lepoutre, place Nadaud, au Calvaire.

Le « Cercle Union », Café Pandore, rappelle aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 20 kilomètres, son concours du 28 juin sur Blois. 360 kilomètres.

1000 fr. de prix et série. Mise en paniers, le vendredi 26, de 3 à 6 h. du soir.

Entraînement préparatoire au concours national de Bayonne du 11 juillet.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 24 juin 1891

Accident à Roubaix

MM. Alfred Motte et Cie, industriels à Roubaix, ont monté dans leurs ateliers un grand nombre de machines dites Gill-box, servant à étirer les rubans de laine.

La machine se compose, à sa partie supérieure, de paires de cylindres entraînant les rubans et de peignes qui les guident. Sur les côtés, se trouvent différentes roues d'engrenages qui transmettent les mouvements, ainsi qu'une petite courroie.

Le jeune Charbonnel, âgé de 13 ans, était, le 6 juillet, 1889, employé dans l'usine.

Son travail consistait à chercher aux peigneuses voisines les pots contenant les rubans et à introduire les extrémités de ces rubans dans la machine. C'est pourquoi il devait circuler entre les machines, dans un passage ayant environ 60 cent mètres de large.

Charbonnel poussait devant lui les pots, mais le bout du ruban que contenait l'un d'eux, en sortait et flottait dehors.

En passant près des Gill-box, le bout flottant rencontra par hasard la petite courroie se trouvant dans le bas de l'une de ces machines, s'y accrocha et fut entraîné vers les engrenages.

En voulant le reprendre tout près des roues, Charbonnel avança sa main gauche qui fut blessée. Il en résulta l'écrasement du pouce dont il fallut pratiquer partiellement l'amputation.

Pierre Charbonnel père, marchand d'étoffes ambulant à Tourcoing, prétendant que MM. Alfred Motte et Cie sont responsables de l'accident arrivé à son fils, les a assignés en dommages-intérêts.

Par jugement du 3 avril 1890, le tribunal civil de Lille ordonna une expertise.

L'expert estima qu'il n'y avait aucune faute à imputer aux patrons qui ont protégé par des recouvrements suffisants tous leurs engrenages. Selon lui, l'accident n'est point dû à une installation défectueuse de l'établissement et de son matériel, mais uniquement à l'imprudence du jeune Charbonnel.

Il fait observer que si les rubans de laine sont très résistants quand on essaie de les rompre en les tenant en deux points rapprochés l'un de l'autre, ils cèdent sans le moindre effort, lorsque les deux points où on les tient, sont un peu éloignés. Charbonnel n'aurait eu qu'à retenir le ruban un peu loin des roues pour le dégager.

Par jugement du 19 juin 1890, le tribunal a débouté Pierre Charbonnel de sa demande.

Il est appelant et, par l'organe de Me d'Hooghe, il réclame au principal 10.000 francs de dommages-intérêts pour son fils et 500 pour lui-même.

Subsidiairement, il demande à prouver par enquête que les revêtements dont l'expert a constaté la présence sur les engrenages, n'existaient pas au moment de l'accident.

Me Maillard a conclu à la confirmation du jugement. L'affaire est en délibéré.

Audience du mercredi 24 juin 1891

L'affaire Charles Baptiste

Une affaire qui fit un certain bruit à Lille et dans la région, et qui devait amener, croyait-on au début, un incident franco-belge, contre-partie du fameux incident Nollet, l'affaire Charles Baptiste, a été examinée mercredi par la Cour d'appel de Douai.

Charles Baptiste, employé photographe, né à Chauny, demeurant à Mouscron (Belgique), rencontrait vers la fin du mois d'avril, à Rekem (Belgique), Mme Crunaire, bouchère, qui revenait en voiture ; il monta auprès de cette femme qu'il ne connaissait pas et voulut l'embrasser. Mme Crunaire, saisie de frayeur, voulut sauter en bas de sa voiture, mais Baptiste et elle tombèrent sur la route, et la femme se fit de graves contusions. Son agresseur aurait, paraît-il, tenté de se livrer sur elle aux derniers outrages, mais ce point n'a pas été établi et le tribunal de Lille, pensons-nous, n'a pas retenu ce fait.

Deux gendarmes belges, qui survinrent heureusement, arrêtèrent Baptiste ; celui-ci fut condamné par le tribunal de Lille à cinq ans de prison et 50 fr. d'amende pour blessures volontaires avec préméditation. Baptiste est un individu dangereux qui a déjà été condamné plusieurs fois, entre autres, par le conseil de guerre d'Oran, à la peine de mort, pour outrages et voies de fait à l'égard de ses supérieurs ; cette peine a été commuée en celle de dix années de réclusion.

La Cour de Douai a écarté la circonstance aggravante de préméditation et a abaissé la peine de cinq ans à deux ans d'emprisonnement.

Baptiste était défendu par Me Wable.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le square Pierre Catteau et les concerts du jeudi

Roubaix, 24 juin 1891.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Il y a peu de temps que se sont ouverts les concerts d'été du dimanche et du jeudi. Un soir (un jeudi) je me disposais à aller entendre notre excellente phalange la *Grande-Harmonie*, et sans réfléchir plus loin, je me dirigeais instinctivement vers le square Pierre Catteau. Quel fut mon étonnement lorsque je ne vis personne de ce côté. Je me souvenais alors que les concerts du jeudi se donnaient au boulevard Gambetta.

Il me semble, Monsieur le Directeur, que la propriété Pierre Catteau, achetée par la ville et possédant un square magnifique, est dans les meilleures conditions possibles pour les auditions du jeudi. Elle est d'abord au centre de la ville, et ensuite le jardin possède des bancs, où au moins une partie du public pourrait s'y reposer.

J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que ma lettre produira son effet.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Un ex-membre de la Grande-Harmonie.

PETITE CORRESPONDANCE

N. D. B. — Aux termes de l'article 1er du décret du 27 janvier 1881, les médecins-chirurgiens-accoucheurs, *sages-femmes* et vétérinaires belges, établis dans les communes belges *limitrophes* de la France et qui, dans ces communes, sont autorisés à exercer leur art, sont admis à l'exercer de la même manière et dans la même mesure dans les communes limitrophes françaises.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Dans le scrutin sur le droit de 208 fr. les 100 kilos, proposé par la commission et le gouvernement, sur le café torréfié ou moulu (n° 96 du tarif général des douanes), les votes des députés du Nord se sont répartis de la façon suivante :

Ont voté pour : MM. Boulanger-Bernet, Dubois, Lalou, Moreau, Pierre Legrand, Trannin.

Ont voté *contre* : MM. Bergerot, Déjardin-Verkinder, Dron, Evrard Ellez, de Frescheville, Guillemin, Le Gavrian, Michau, de Montalembert, Plichon, Renard, baron des Rotours, Thellier de Poncheville.

Absent par congé : M. Werquin.

Dunkerque. — Au cours de l'orage qui a éclaté hier, la foudre est tombée sur un chalet en construction appartenant à M. Jonckey, de Lille.

A Saint-Pol, la foudre a brisé le fil téléphonique de M. Vancauwenberghe.

A Dunkerque, l'eau a inondé une cave habitée et une femme et ses deux enfants ont failli périr ; ils ont pu être sauvés par M. Gosselin, pilote.

Steenwerck. — Mardi soir, vers six heures, la foudre est tombée sur la maison de la veuve Bonne, située à la Croix du-Bac. Le feu s'est immédiatement communiqué à la toiture en chaume et a détruit cette habitation.

Malgré les prompts secours apportés par les pompiers de la commune, rien n'a pu être sauvé. On a été obligé de se contenter de préserver les maisons voisines.

Les dégâts sont assez importantes. Ils ne sont pas assurés.

Le crime d'Armentières. — Le parquet de Lille, représenté par MM. du Liscouët, juge d'instruction, et Guillemin, substitut du procureur de la République, est descendu à Armentières, hier, vers quatre heures et quart.

L'accusé Bilock, placé en face de sa victime n'a manifesté aucun repentir ni aucune émotion réelle. Quant aux réponses qu'il fit, elles se résument toutes en un système de défense aussi simple qu'insoutenable. « Je n'ai rien fait, dit-il, je ne sais pourquoi l'on m'arrête. Ma femme est morte, mais je ne suis pas l'assassin. »

Aussitôt après la confrontation, Bilock fut ramené en voiture à la gare. Une foule considérable était massée dans la rue du Nord, malgré une pluie torrentielle. Elle ne cessa de poursuivre le criminel d'imprécations, très méritées du reste.

Vol au presbytère de Bachy. — Des malfaiteurs se sont introduits dans le presbytère pendant la grand'messe, dimanche dernier, et ont enlevé une trentaine de francs. Les auteurs sont inconnus.

PAS-DE-CALAIS

Lens. — *Un mineur accidentellement tué.* — Un horrible accident est arrivé à la fosse n° 6 de Lens. Un jeune homme de 21 ans nommé Chiconique, a été écrasé par un bloc de houille qui s'est détaché au moment où il voulait assurer son travail. La mort a été instantanée.

Il y a quatre mois, son beau-frère a succombé des suites d'une blessure dans la même fosse.

BELGIQUE

Mouscron. — Au marché d'hier, il y avait presque autant de vendeurs que d'acheteurs. Le beurre a été vendu avec une petite hausse; le prix moyen était de 2,80 à 2,85 le kilo, et les œufs ont atteint le prix de 2,15 le quarteron.

— Gustave Dumortier, déserteur belge et auteur de la tentative d'assassinat, commise contre Joseph Brouder, a été arrêté sur le territoire belge par les gendarmes de Mouscron, et conduit par eux à Courtrai.

A la Chambre. — *Séance du 24 juin.* — La Chambre continue la discussion du projet sur l'assistance publique.

M. Woeste n'admet pas le projet de M. Lejeune parce qu'il écrase les villes; il n'admet pas non plus le projet de la section centrale, sauf les amendements suivants :

1° Le temps pour acquérir le domicile de secours est limité à deux ans;

2° La commune de résidence devra fournir les secours aux ouvriers et aux domestiques pendant quarante jours;

3° En cas d'internement de sourds-muets, aveugles ou incurables, l'intéressé ou ses parents auront le droit de désigner l'établissement qu'ils préfèrent.

Le projet du gouvernement obligera les communes rurales à créer des hospices ; ce sera le régne des commissaires spéciaux. Les centimes additionnels auront beau jeu.

L'orateur fait appel à l'esprit de conciliation du ministre.

Bruges. — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de la revérende abbesse du couvent des Carmélites, à Bruges, sœur Françoise de la Croix, dans le monde, Isabelle, comtesse de Robiano.

La grève continue toujours dans le bassin de Charleroi. Il y a 15,000 ouvriers appartenant au groupe des Chevaliers du travail qui persistent à ne pas travailler.

Le prince Louis Bonaparte à Bruxelles. — Le prince Louis Bonaparte a passé la journé d'hier auprès de son frère, le prince Victor.

Les ministres de Russie, d'Italie et de Turquie assistaient au déjeuner. Les deux frères ont visité la ville et ont porté leurs cartes chez le roi et le comte de Flandre.

Le prince Louis est parti le soir, à 7 heures, pour la Suisse.

Son frère veut faire la semaine prochaine une visite en Angleterre.

Un héritage de six millions. — Le 8 juillet 1890 décédait en son château de Trouchiennes messire François Stalins, richissime propriétaire des environs de Gand.

Messire Stalins était allié aux meilleures familles de la Flandre ; sa plus proche parente était Mme la comtesse de Gorguette d'Argœuves, née de Bueron, habitant Saint-Omer.

Stalins, pour diverses questions d'intérêt, et vexé notamment de n'être vu, il y a quelque trente ans, exclure d'une succession opulente, n'avait depuis voulu avoir aucun rapport avec sa famille.

En mourant il laissa — aux termes de multiples testaments — toute sa fortune à son voisin, M. Colle, brasseur à Trouchiennes, et le fils d'un ancien et intime ami.

La comtesse de Gorguette d'Argœuves estima que la disposition faite au profit de M. Colle était le fruit de la captation et revendiqua contre le légataire universel l'hérédité évaluée à plus de six millions en immeubles.

Ce procès important a été plaidé ces jours derniers devant le tribunal de première instance de Gand par Mes Bara et Delecourt pour la comtesse de Gorguette d'Argœuves, et Mes Dubois et Haus pour M. Colle.

La demanderesse, argumentant de ce qu'en 1882 le défunt avait testé en faveur de sa famille, testament révoqué il est vrai depuis, a soutenu que c'était par une série de manœuvres que M. Colle avait réussi à se faire instituer légataire universel de Stalins.

Et le costaud des faits nombreux dont elle demandait à pouvoir administrer la preuve et alléguait en ordre principal contre M. Colle, ce fait qu'il aurait persuadé à Stalins, en 1882, que sa famille avait voulu et voulait le faire colloquer et interdire.

Les conseils de M. Colle se sont opposés à toute enquête, soutenant que les uns étaient des dires controuvés les autres nullement pertinents.

Le tribunal sous la présidence de M. le président de Smet, a statué à l'audience du 24 juin.

Le tribunal, discutant les faits cotés, déclare ceux-ci pour la plupart non pertinents et dit que l'inexactitude des autres est établie dès à présent par les pièces du dossier. Adjugeant en conséquence la conclusion à fin d'enquête, le tribunal déboute Madame la comtesse de Gorguette d'Argœuves de sa demande et la condamne aux frais du procès.

Cette cause avait fait beaucoup de bruit à raison de l'importance des intérêts en jeu : elle avait assuré à l'auditoire du tribunal de Gand, tant durant les journées de plaidoiries que pour le jugement, une foule très nombreuse.

Le monde diplomatique interprète comme une démarche officielle d'une grande signification politique, la présence, — à la gare de Luxembourg, à l'arrivée du grand-duc Adolphe, du personnel diplomatique russe en grande tenue, ayant à sa tête le prince Ouroussoff, chef de la légation impériale.

Le gouvernement russe qui seul, parmi toutes les puissances, s'est fait représenter officiellement, dans ce te circonstance aussi significative, a voulu reconnaître d'une manière éclatante l'existence nationale du grand-duché de Luxembourg, comme Etat indépendant, et protester de sa ferme intention de refuser son assentiment à un projet caressé par l'empereur Guillaume d'incorporer le grand-duché dans l'union des Etats allemands.

La Russie a pu ainsi choisir une occasion plus favorable d'affirmer l'activité de sa diplomatie et l'intérêt qu'elle porte aux questions ayant un caractère international et concernant plus spécialement la politique occidentale.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 juin.* — Ursmar Vandenbulke, rue des Auges. — Henri Mortier, rue de Lense. — Marie Hermans, rue d'Arcole. — Elodie Her, rue de la Liberté. — Adèle Rousseau, rue de Tourcoing. — Fernande Duquesnoy, rue de Sombise, 3. — Fernande Willem, rue d'Isly, 1. — Emile Gouy, rue du Fort. — Germaine Verhulst, rue de la Chaussée. — Marguerite Dorchy, rue Saint-Laurent, 35. — Georges Dancoisne, rue de l'Ommelet, 84. — Berthe Mazurelle, rue de l'Ommelet. — Victor Mignot, Hôtel-Dieu. — Louisa Graveline, rue du Tilleul. — *Mariages.* — Gustave Willem, 26 ans, cordonnier, à Croix, et Marie Decock, 25 ans, repasseuse, rue de Lannoy. — Rigobert Verhaege, 30 ans, menuisier, 33, rue de Tourcoing, et Hermance Delebelle, 21 ans, bobineuse, rue de la Basse-Masure. — Emile Wright, 21 ans, coiffeur, rue de Lannoy, 34, et Madeleine Baudemont, 21 ans, corsetière, rue de Lannoy, 27. — Louis Delmotte, 52 ans, contrôleur de douanes, rue du Chemin de Fer, et Juliette Boyer, 23 ans, sans profession, rue de l'Industrie. — Jules Derylerre, 27 ans, employé de commerce, rue de la Paix, et Joséphine Caby, 24 ans, modiste, rue Saint-Antoine. — Floris Mayot, 23 ans, rue Bernard, et Eliza Lambrecq, 25 ans, tailleuse, Grande-Rue. — *Déclarations de décès du 23 juin.* — Celestine Duquesne, 1 mois, rue des Longues-Haies. — Georges Quellieu, 18 jours, Grande-Rue, 129. — Célina Smits, 2 ans, Chemin Creligny. — Vandenbroucke, présenté sans vie, rue Cuguot, 13. — Auguste Ameye, 1 an, rue des Longues-Haies. — Silvie Lapauw, 67 ans, rue de l'Ommelet. — Philippe Bancourt, 26 jours, rue du Tilleul. — Liévin Lemahieu, 5 mois, impasse Nabuchodonosor, 27. — Charles Sorbinet, 53 ans, rue Pierre Motte.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 juin.* — Bernard Breda, rue du Muguet. — Aline Vauglabeke, coutier de Roncq. — Louis Lemaire, rue de la Blanche-Porte. — Blanche Gosthals, à la Marlière. — Jean-Baptiste Dujardin, rue du Dragon. — *Déclarations de décès du 24 juin.* — Juliette Joos, 1 an, dévideuse, Hôpital-Civil. — Alfred Fouret, 2 mois, rue Philippe de Girard.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Le Cercle Catholique de la Concorde fera célébrer une Messe, dans la Chapelle du Cercle, le dimanche 28 juin 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François DESBARBIEUX, membre actif décédé. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

25 JUIN 1859

SOLFÉRINO

C'est dans les champs mêmes où l'oncle avait remporté la célèbre victoire de Castiglione (*voir* 5 août) que le neveu livra la bataille de Solférino où 186,000 Franco-Sardes furent engagés contre 163,000 Autrichiens. Ce ne fut ni d'un côté ni de l'autre un chef-d'œuvre de tactique, mais quoique imprévue et non préparée, elle fut mieux menée que celle de Magenta, du moins de notre côté.

Castiglione est au pied de l'angle S.-O. d'un massif montneux dont l'un des flancs se dirige au N. vers le lac de Garde, et l'autre se prolonge au S.-E.; c'est sur celui-ci que se trouve, à 6 kilomètres Solférino, et à 4 kilomètres plus loin, Cavrisna; il fait face à une vaste plaine qui s'étend vers le S. L'armée autrichienne, face à l'O., occupait par son centre Cavrjana et Solferino, sa droite s'allongeant sur le plateau vers le N. et sa gauche tenant au S. de nombreux villages dans la plaine qu'on appelle plaine de Medole ; c'est en s'avançant pour occuper eux-mêmes ces positions que les Franco-Sardes se heurtèrent à elle dès les premières heures du 24 juin, sur un front d'environ six lieues d'étendue, les Sardes à l'aile gauche, arrivant le long du lac de Garde, les Français au centre, marchant sur Solferino, et à l'aile droite dans la plaine.

Les Sardes, rencontrant devant eux Benedek, furent battus à peu près toute la journée, la panique et la débandade se mirent même plus d'une fois parmi eux; heureusement, il n'en fut pas de même des Français. Faute de pouvoir exposer en si peu de lignes toutes les péripéties d'une pareille bataille, disons seulement que ce sont surtout les corps de Niel et de Baraguey d'Hilliers qui portèrent le poids et l'honneur de la journée; c'est ce dernier qui, vers deux heures de l'après-midi, enleva enfin les hauteurs et le village de Solférino ; quant à celui de Niel qui attaquait dans la plaine, il se trouva maintes fois dans le plus grand danger; pendant plus de dix heures on s'égorgea autour de la ferme de Casanova, qu'il avait prise et qu'il défendait; vers trois heures, les Autrichiens, voyant leur centre défoncé à Solférino, mais se sentant victorieux à leur droite des Piémontais, firent un effort désespéré pour ressaisir la victoire de ce côté; ils furent admirables de tous points, les restes de trois corps d'armée heureusement déjà bien décimés, s'avancèrent dans le plus bel ordre sur la Casanova, sans que les plus épouvantables décharges pussent les rompre, mais vinrent se briser devant la non moins admirable résistance des Français, et après cet échec qu'ils n'étaient plus en état de réparer, vers trois heures et demie la retraite fut ordonnée; de son côté, le centre autrichien refoulé de Solférino sur Cavriana, l'évacuait vers 4 heures sous les boulets de nos canons.

La défaite des Autrichiens aurait pu être changée en désastre si leur retraite au delà du Mincio, qui se trouvait à 2 lieues derrière eux, avait été assaillie par la cavalerie disponible au lieu de ne l'être que par l'artillerie; elle fut protégée aussi par un effroyable ouragan qui se déchaîna subitement sur les deux armées, les enveloppant de vent, de poussière, de grêle, de pluie, de tonnerre et d'obscurité.

La journée avait coûté aux Autrichiens 22,300 hommes dont 2,400 tués et 9,300 disparus, et aux Franco-Sardes 17,200 hommes, dont 2 300 morts et 2,700 disparus; les blessés étaient au nombre d'environ 10,600 chez les Autrichiens et de 12,000 dans l'armée alliée; toute cette hécatombe pour nous faire de l'Italie le puissant voisin et le fidèle allié que l'on sait.

CHOSES ET AUTRES

Les habitants d'une petite ville de province possèdent, depuis quelques mois seulement, un musée de peinture.

L'administration locale prend toutes les mesures imaginables pour l'entretien de ce glorieux monument à l'entrée duquel on peut lire l'avis suivant :

— Messieurs les visiteurs sont priés de ne cracher sur le parquet qu'en cas de force majeure.

* * *

Sur le boulevard :

— Tiens ! je te croyais marié.

— Non, la chose n'a pas eu de suite.

— Ah ! qui est-ce qui a rompu, elle ou toi ?

— C'est son père.

— Comment cela ?

— Il s'est ruiné.

* * *

LES FARCES DE SAPECK

Il avait fondé un petit journal, l'*Anticoncierge*, dont l'abonnement annuel était de un franc (il paraissait seulement le jour du terme). Quand nous étions un peu gênés, Sapeck nous rassurait d'un geste, et en moins de cinq minutes revenait avec une petite somme, jamais vertigineuse, mais suffisante.

— Quelques abonnements, disait il.

Un jour, un de ses abonnés se plaignit vertement de ne jamais recevoir l'*Anticoncierge*.

— Monsieur, répliqua Sapeck, vous n'avez qu'à l'acheter : il est dans tous les kiosques du boulevard Saint-Michel.

— Mais, monsieur, je suis abonné.

— C'est possible, monsieur, mais je n'envoie jamais mon journal aux abonnés... *J'ai remarqué que ça fait du tort à la vente au numéro!*

Quel est le chocolat le meilleur et le meilleur marché? C'est le Chocolat des Trappistes de Mortagne. 53733

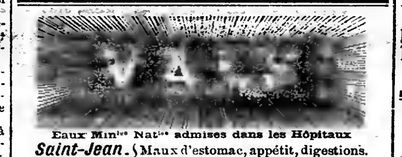

Eaux Min^les Nat^les admises dans les Hôpitaux

Saint-Jean. Maux d'estomac, appétit, digestions.
Impératrice Eaux de table parfaites.
Précieuse. Bile, calculs, foie, gastralgies.
Rigolette. Appauvrissement du sang, débilités.
Désirée. Constipation, coliques néphrétiques, calculs.
Magdeleine. Foie, reins, gravelle, diabète.
Dominique. Asthme, chloro-anémie, débilités.

Très agréables à boire. Une Ble par jour.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche 26241

PLAGE de Dunkerque - Rosendaël

TÉLÉPHONE **CASINO-HOTEL** TÉLÉPHONE

SITUÉ SUR LA DIGUE (au bord de la Mer)

Le plus vaste établissement de la Plage

Table d'hôte à 12 heures, 3 fr.; Id à 7 heures, 4 fr. Prix de pension, 7 fr. 50. Chambres depuis 3 fr. — *Restaurant à la carte.* — *Café-Terrasse.* — Direction : GROROD frères.

N. B. — Les billets de Bains de Mer valables du Vendredi au Mardi, sont délivrés à toutes les gares du réseau de la Compagnie du Nord. 27086—54402

Prière de refuser les boîtes dont le cachet ne serait plus intact.

Laiterie de la Macquellerie

LAIT, GARANTI PUR, NON ÉCRÉMÉ

0,45 cent. le litre, 0,25 cent. le demi-litre

L'étable est régulièrement visitée par MM. Roger et Bertrand, vétérinaires, dont les attestations sont tenues à la disposition des intéressés.

Dépôts : Chez MM. Desfontaines, Grande-Place; Oudar-Florin, Place du Trichon ; Lerouge-Losfeld, Boulevard de Paris.

LIVRAISON A DOMICILE SUR DEMANDE

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

JOURNAL DE LA SURDITÉ

Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir *franco* d'écrire à l'Administration :
112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS.
26989

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juin. — Le marché est toujours ferme, mais nos rentes ne bougent pas. Nous voilà absolument retombé dans le calme le plus complet et il est à craindre que nous n'en ayons pour longtemps. La liquidation de Londres se passe très bien, les reports sont très modérés, il semble que les positions se soient bien réduites depuis la dernière liquidation. Du reste absence complète de nouvelles.

Le 3 0/0 est à 95.22 1/2. Le nouveau est à 93.90 les achats sur ce fonds se sont un peu ralentis. La stagnation est également grande sur les actions de nos grandes sociétés de crédit. Le Foncier est comme hier à 1272.50. La Banque de Paris fait 810, avec une bonne tendance. Le crédit Lyonnais est à 802.50. Le crédit mobilier n'a que peu d'affaire à 375.

Le fonds étrangers sont fermes. L'italien a de bonnes demandes à 94.25. Il ne faut pas oublier qu'il y a un coupon de 2.27 à l'échéance du 1er juillet. L'Extérieure est à 74 5/8. En Banque; les valeurs minières sont fermes. La part Paris Caracas est à 120. La part de crédit provincial se négocie à 13 fr.

Bonnes demandes sur l'obligation de la ville de Montpellier à 398,75. Les obligations de Porto Rico sont à 270 avec un coupon de 7,50 à l'échéance du 1er juillet. L'obligation Linares à Almeria cote 250.

De Lavigerie, 22, place Vendôme.

MARCHÉ LINIER DE LILLE

du mercredi 24 juin

LINS. — Les stocks en campagne sont tellement réduits partout que les affaires en lins wallons, de Bergues, de Douai, ainsi qu'en lins belges des Flandres et de Hollande sont forcément limitées. La demande conservant une certaine activité dans tous ces genres, il en résulte une grande fermeté de prix.

Un certain courant d'affaires en lins de Russie rouis à l'eau et à terre sans grande variation de prix. Change à trois mois de St-Pétersbourg sur Paris 296 75.

ETOUPES. — Achats pour réassortiments à prix assez bien tenus pour les qualités supérieures du pays et de Russie et en faveur des acheteurs pour les autres.

FILS. — La vente reste dans les conditions de la semaine passée avec prix toujours fermes.

TOILES. — La présence de quelques acheteurs sur nos places de fabrication donne un peu plus d'